

ACTUALITÉ

Les professions de santé non médicales en renfort dans la lutte contre la Covid-19 ?

Yves LAREQUI

Une seconde vague soudaine et violente

La seconde vague de la Covid-19 pressentie par les épidémiologistes est apparue de manière plus soudaine et violente qu'attendue. A l'heure où ces lignes sont écrites (12 novembre 2020), les chiffres sont alarmants et les cantons de Suisse francophones se situent en tête des régions européennes les plus touchées. Le nombre d'hospitalisations et les décès augmentent drastiquement pour dépasser les chiffres enregistrés lors de la première vague. Les hôpitaux romands arrivent désormais à saturation et il ne reste plus que quelques lits dédiés aux « patients Covid-19 », à tel point que certains patients ont déjà dû être transférés dans des centres hospitaliers alémaniques afin d'éviter la sélection des patients en soins intensifs.

Les hôpitaux ont recruté du personnel médical supplémentaire, des médecins, des infirmières à la retraite, mais également des étudiants en médecine de 5^e année afin de soutenir les soins aux patients Covid-19 et de pallier aux soignants malades eux-mêmes ou en état d'épuisement.

Dans ce contexte, les professions de santé non médicales sont également en position de soutenir notre système de soins surchargé. En Valais, par exemple, au vu de l'évolution préoccupante de l'épidémie Covid-19 et de ses conséquences sur le système sanitaire, le Service de la Santé Publique du canton a adressé une demande de renfort à la Haute Ecole de Santé de la HES-SO Valais-Wallis. Solidaire du système sanitaire, c'est naturellement que la Haute Ecole de Santé a répondu favorablement à cette demande et adapte son programme de formation. Nonante étudiant-e-s de 3^eme année Bachelor en soins infirmiers, en stage pratique pour 8 semaines dans les milieux professionnels, ont vu ainsi leur stage prolongé de 2 semaines (*Communiqué de presse de la Haute Ecole de Santé de la HES-SO Valais-Wallis, 9.11.2020*).

A Genève, comme lors de la première vague, des physiothérapeutes spécialisés en physiothérapie respiratoire apportent leur soutien aux patients hospitalisés aux soins intensifs des HUG (*Mains Libres, Tribune libre, No 2-2020*).

Le salut par le dépistage

La plupart des pays européens ont misé sur un dépistage massif du SARS-Cov-2, afin de circonscrire la transmission du virus. Alors qu'en France, plus de 17 millions de personnes ont déjà été testées, soit environ un quart de sa population, la Suisse a déjà enregistré 2 250 000 tests entre le 27 janvier et le 8 novembre 2020, soit 28% de la population (<https://covid-19-schweiz.bagapps.ch/fr-3.html>).

Afin d'intensifier la campagne de dépistage, le gouvernement français a autorisé, par décret du Ministère de la

santé, à titre exceptionnel dans un but de protection de la santé, les kinésithérapeutes à effectuer les prélèvements naso-pharyngés (*Journal officiel de la république française, 16 septembre 2020*). Les kinésithérapeutes doivent néanmoins attester avoir suivi une formation spécifique à la réalisation de cet examen conforme aux recommandations de la Société Française de Microbiologie et dispensée par un médecin ou un biologiste médical (<https://www.ffmkr.org/zoom-sur/mesures-derogatoires-acte-de-prelevement-nasopharynge>).

Qu'en est-il en Suisse ? – Les physiothérapeutes suisses pourraient-ils apporter leur soutien au dépistage du virus en effectuant des prélèvements naso-pharyngés pour les tests PCR ?

Interrogé sur ce sujet, l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP), par un porte-parole de sa division Communication et Campagnes, nous a renvoyé vers les documents du site Internet de l'OFSP qui mentionne que seuls les médecins, les pharmaciens, les hôpitaux et les laboratoires au sens de l'art. 54, al. 3, de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et laboratoires hospitaliers au sens de l'art. 54, al. 2, OAMal, sont habilités à effectuer des prélèvements d'échantillons. Ces prélèvements ne peuvent donc être effectués qu'au cabinet médical, dans les hôpitaux et les laboratoires d'analyses.

Ils peuvent néanmoins également être effectués dans des centres de test ou drive-in exploités par les cantons ou sur leur mandat. Le document de l'OFSP ne précise pas quelles personnes peuvent, dans ces « centres de test », effectuer les prélèvements naso-pharyngés.

Nous avons interrogé le service du médecin cantonal du canton du Valais qui nous informe que dans les centres de test valaisans mandatés par le canton ainsi que dans les pharmacies, les personnes effectuant les prélèvements doivent avoir suivi une formation à cette fin. Ces personnes interviennent ensuite sous la supervision d'un médecin dans les centres de tests ou d'un pharmacien dans les pharmacies. Les physiothérapeutes qui ont suivi la formation en question peuvent effectuer des prélèvements par frottis naso-pharyngés dans les centres de tests mandatés par le canton. La formation est dispensée directement par les centres de tests sur une demi-journée. Elle peut aussi être dispensée par un médecin.

Alors que les physiothérapeutes pourraient prêter main forte au processus de dépistage dans les centres de test cantonaux, l'OFSP n'est pas (encore) prêt à faire confiance aux physiothérapeutes pour effectuer une manœuvre, somme toute moins complexe qu'une manipulation vertébrale par exemple.